

DÉFINITION

Le Conseil d'Administration est un événement clé dans la vie associative.

Ce rendez-vous assure la bonne gestion de votre Association.

Cela passe notamment par :

- La préparation du budget de votre Association
- La définition des orientations principales de votre Association,
- L'autorisation du Président à agir en justice, pour la défense des intérêts de l'Association, la défense des intérêts communs des membres ou la défense de certains intérêts collectifs,
- La gestion du patrimoine de l'Association.

OBLIGATION LÉGALE ?

Contrairement à l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration n'est pas obligatoire.

Cependant, il est intéressant à mettre en place, notamment pour les avantages ci-dessous.



LES MEMBRES

L'attribution et le nombre des membres du Conseil sont fixés par les statuts constitutifs de l'Association.

Le Président de l'Association peut décider des convocations en fonction des sujets à traiter ou bien mettre en place un rythme régulier afin de planifier à l'avance les Conseils d'Administration.

Les membres du Conseil ont un droit primordial : celui de l'information.

Les conditions d'appel à candidature doivent être également prévues dans les statuts.

Pour résumer, la loi ne prévoit pas de dispositions spécifiques pour votre Conseil. Ce sont les statuts qui régissent la manière dont est gérée et administrée votre Association.

LES AVANTAGES

- **Mise en place d'un suivi régulier** : mettre en place 3 à 4 réunions par an est une très bonne trame pour ne pas se laisser déborder.
- **Implication de vos administrateurs** : en convoquant les membres de votre Association à ce rendez-vous et en leur attribuant un rôle spécifique, vous gagnerez en efficacité. Engager son équipe est un point-clé pour lui donner envie de participer au débat.
- **Invitation au débat** : les participants au Conseil sont invités à débattre de ce qui est bon à garder ou non au sein de votre Association. Cela assure le dynamisme de l'Association et son évolution.
- **Perception de la santé financière de votre Association** : suivre les comptes de votre association permet d'être au courant de ce qu'il y a dans vos caisses et de mieux organiser le budget que vous pouvez imputer à tel ou tel projet.

LES CONSEILS

Préparez en amont votre Conseil d'Administration.

Le bon fonctionnement d'une Association réclame une attention et un travail préparatoire indispensables. Préparez votre Conseil d'Administration en étudiant au préalable les sujets que vous souhaitez aborder. Une fois la question creusée et les chiffres analysés, vous pouvez préparer vos arguments. N'oubliez pas votre ordre du jour. Cette liste structurée des sujets à traiter lors de votre Conseil d'Administration vous aide à ne pas perdre le fil.

Managez le Conseil d'Administration de votre Association.

- Répartissez les rôles : le Conseil d'Administration n'en sera que plus intéressant. Si chaque personne a une mission spécifique, elles se sentiront davantage engagées et investies dans la réunion.
- Suivez l'ordre du jour : celui-ci a été établi en fonction des besoins et des projets de l'Association. C'est donc le fil de votre réunion. L'objectif est de traiter chacun des points annoncés.

Rédigez le Compte-Rendu du Conseil d'Administration de votre Association.

Comme pour votre Assemblée Générale, il est indispensable que les discussions et décisions de votre réunion soient retranscrites par écrit. Ceci permettra non seulement de garder une trace des décisions prises mais également de tenir informés les administrateurs qui n'ont pas pu participer à la réunion. Pour cela, vous pouvez désigner un "secrétaire".

Ce compte rendu peut être consigné dans un registre afin de suivre et comprendre l'historique de votre association.

Fixez le prochain Conseil d'Administration de votre Association.

Quoi de mieux que de proposer directement une prochaine session à la fin de chaque conseil ? Vous avez tout le monde à disposition, en fonction des emplois du temps de chacun, vous pouvez doré et déjà lancer une première invitation à l'oral et vous assurer de la présence de certains. Vous pouvez aussi mettre en place un sondage pour proposer des dates pour vos futurs conseils d'administration.

Alors, à vos agendas !

EN RÉSUMÉ

Le Conseil d'Administration n'est pas à négliger !

C'est en étant **minutieux** et **organisé** que vous allez réussir votre rendez-vous associatif.

Soyez également scrupuleux avec vos statuts qui définissent l'ensemble des éléments à suivre lors de votre CA.

Voyez votre Conseil d'Administration comme une opportunité de faire évoluer votre Association.
Alors, à vos calendriers pour prévoir votre prochain CA !

Le CDOS 26 est à votre disposition
 par téléphone au 04 75 75 47 50
 ou par mail à l'adresse cdos26@mbsport.fr
 site : <https://drome.franceolympique.com/>

Source :

<https://blog.assoconnect.com/>